



Les deux concubins cherchent refuge à Giva.
Une représentation attribuée à Rembrandt.

Scène de ménage biblique

Le mari prend la mouche

Dans ce récit situé à la fin du livre des Juges, une brouille conjugale se trouve à l'origine d'une atroce guerre civile qui a failli causer la disparition de la tribu de Benjamin.

ספר שופטים פרק יט'

^א וַיְהִי בַיָּמִים הָהֵם, וּמִלֶּדֶּי אִין בְּיִשְׂרָאֵל; וַיְהִי אִישׁ לְוִי, גֵּר בְּיַרְכְּתֵי הַר-אֶפְרַיִם, וַיִּקַּח-לוֹ אִשָּׁה פִּילְגֶשֶׁת, מִבֵּית לָחֶם יְהוּדָה. ^ב וַתִּזְנֶה עָלָיו, פִּילְגֶשֶׁת, וַתֵּלֶךְ מֵאִתּוֹ אֶל-בֵּית אָבִיהָ, אֶל-בֵּית לָחֶם יְהוּדָה; וַתְּהִי-שָׁם, יָמִים אַרְבָּעָה חֳדָשִׁים. ^ג וַיִּקָּם אִשָּׁה וַיֵּלֶךְ אַחֲרֶיהָ, לְדַבֵּר עַל-לִבָּהּ (לְהַשִּׁיבָהּ), וַנִּעְרָו עִמּוֹ, וַצְמַד חֲמֹרִים; וַתְּבִיאֶהוּ, בֵּית אָבִיהָ, וַיִּרְאֶהוּ אָבִי הַנְּעֶרָה, וַיִּשְׂמַח לִקְרָאתוֹ. ^ד וַיַּחֲזֶק-בּוֹ חֲתָנּוֹ אָבִי הַנְּעֶרָה, וַיֵּשֶׁב אִתּוֹ שְׁלֹשַׁת יָמִים; וַיֹּאכְלוּ, וַיִּשְׁתּוּ, וַיִּלִּינוּ, שָׁם. ^ה וַיְהִי בַיּוֹם הַרְבִּיעִי, וַיִּשְׁכְּמוּ בִּבְקָר וַיִּקָּם לָלֶכֶת; וַיֹּאמֶר אָבִי הַנְּעֶרָה אֶל-חֲתָנּוֹ, סַעֲד לְבָדֶךָ פַּת-לָחֶם--וְאַחַר תֵּלְכוּ. וַיֵּשְׁבוּ, וַיֹּאכְלוּ שְׁנֵיהֶם יַחְדָּו--וַיִּשְׁתּוּ; וַיֹּאמֶר אָבִי הַנְּעֶרָה, אֶל-הָאִישׁ, הוֹאֵל-נָא וְלִין, וַיֵּיטֵב לְבָדֶךָ. ^ו וַיִּקָּם הָאִישׁ, לָלֶכֶת; וַיִּפְצַר-בּוֹ, חֲתָנּוֹ, וַיֵּשֶׁב, וַיִּלֵּן שָׁם. ^ז וַיִּשְׁכֶם בִּבְקָר בַּיּוֹם הַחֲמִישִׁי, לָלֶכֶת, וַיֹּאמֶר אָבִי הַנְּעֶרָה סַעֲד-נָא לְבָבְךָ, וְהִתְמַהְמְהוּ עַד-נִטּוֹת הַיּוֹם; וַיֹּאכְלוּ, שְׁנֵיהֶם. ^ח וַיִּקָּם הָאִישׁ לָלֶכֶת, הוּא וּפִילְגֶשֶׁת וַנִּעְרָו; וַיֹּאמֶר לוֹ חֲתָנּוֹ אָבִי הַנְּעֶרָה הֲנֵה נָא רַפָּה הַיּוֹם לַעְרוֹב, לִינוּ-נָא הֲנֵה חֲנוֹת הַיּוֹם לִין פֹּה וַיֵּיטֵב לְבָבְךָ, וְהִשְׁכַּמְתֶּם מָחָר לְדַרְכְּכֶם, וְהִלַּכְתֶּם לְאֵהָלְךָ. וְלֹא-אָבָה הָאִישׁ, לָלוֹן, וַיִּקָּם וַיֵּלֶךְ וַיָּבֵא עַד-נֶכַח יְבוּס, הִיא יְרוּשָׁלַם; וְעִמּוֹ, צְמַד חֲמֹרִים חֲבוּשִׁים, וּפִילְגֶשֶׁת, עִמּוֹ. ^ט הֵם עִם-יְבוּס, וְהַיּוֹם רַד מְאֹד; וַיֹּאמֶר הַנְּעֶר אֶל-אֲדָנָיו, לָכֵה-נָא וְנִסּוּרָה אֶל-עִיר-הַיְבוּסִי הַזֹּאת--וְנִלְוִין בָּהּ. ^י וַיֹּאמֶר אֲלֵיו, אֲדָנָיו, לֹא נִסּוּר אֶל-עִיר נְכָרִי, אֲשֶׁר לֹא-מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל הִנֵּה; וְעַבְרָנוּ, עַד-גִּבְעָה.

Livres de Juges, chapitre 19

¹ En ces temps, où il n'y avait point de roi en Israël, un lévite, habitant sur la lisière de la montagne d'Ephraïm, avait pris une concubine originaire de Bethléem-en-Juda. ² Cette concubine, **infidèle à son mari**, le quitta pour s'en aller à Bethléem-en-Juda, chez son père, où elle demeura l'espace de quatre mois. ³ L'époux se mit en route pour la rejoindre, désirant lui faire entendre raison et la ramener; il avait avec lui son jeune serviteur et deux ânes. Elle le fit entrer chez son père, et le père de la jeune femme l'accueillit avec joie. ⁴ Sur les instances de son beau-père, le lévite séjourna chez lui trois jours; là ils mangèrent et burent, et passèrent la nuit. ⁵ Le quatrième jour, ils se levèrent de bonne heure et l'on se disposa au départ; mais le père de la jeune femme dit à son gendre: "Mange un morceau pour te reconforter, vous partirez après." ⁶ Et tous deux se mirent à table, mangèrent et burent ensemble, et le père de la jeune femme dit au mari: "Consens à rester encore cette nuit, pour te réjouir le cœur." ⁷ L'homme se leva néanmoins pour partir; mais son beau-père le

pressa tant qu'il se ravisa et resta là cette nuit. ⁸ Le matin du cinquième jour, il se leva tôt pour partir. Le père de la jeune femme lui dit: "Restaure-toi d'abord, et attardez-vous jusqu'au déclin du jour." Et ils mangèrent ensemble. ⁹ L'homme alors se leva pour se mettre en route, avec sa concubine et son serviteur. Son beau-père, le père de la jeune femme, lui dit: "Ecoute donc, le jour tire à sa fin, passez la nuit ici; voici un gîte pour aujourd'hui, restes-y cette nuit pour te réjouir le cœur; demain de bon matin vous vous mettez en route, et tu regagneras ta demeure." ¹⁰ Mais l'homme, ne voulant plus passer la nuit, se mit en route et arriva en vue de Jébus, qui est Jérusalem, ayant avec lui les deux ânes sellés, et accompagné de sa concubine. ¹¹ Comme ils étaient près de Jébus et que le jour était fort bas, le jeune homme dit à son maître: "Allons, je te prie, et entrons dans cette ville des Jébuséens, pour y passer la nuit." ¹² "Non, lui répondit son maître, nous n'entrerons point dans une ville d'étrangers, qui ne sont pas israélites; nous pousserons jusqu'à Ghibea."

תלמוד בבלי מסכת גיטין ו:

ותזנה עליו פילגשו רבי אביתר אמר זבוב מצא לה ר' יונתן אמר נימא מצא לה ואשכחיה ר' אביתר לאליהו א"ל מאי קא עביד הקב"ה א"ל עסיק בפילגש בגבעה ומאי קאמר אמר ליה אביתר בני כך הוא אומר יונתן בני כך הוא אומר א"ל ח"ו ומי איכא ספיקא קמי שמיא א"ל לאלו ואלו דברי אלהים חיים הן זבוב מצא ולא הקפיד נימא מצא והקפיד אמר רב יהודה זבוב בקערה ונימא באותו מקום [...] אמר רב חסדא לעולם אל יטיל אדם אימה יתירה בתוך ביתו שהרי פילגש בגבעה הטיל עליה בעלה אימה יתירה והפילה כמה רבבות מישראל אמר רב יהודה אמר רב כל המטיל אימה יתירה בתוך ביתו סוף הוא בא לידי שלש עבירות גילוי עריות ושפיכות דמים וחילול שבת

Talmud de Babylone, Traité Guitin (Les divorces), 6b

"Sa concubine lui fut infidèle". Selon Rav Evyatar, son mari lui trouva une mouche. Selon Rav Yonathan il lui trouva un poil. Rav Evyatar rencontra le prophète Eliahou. Il lui demanda ce à quoi Dieu était occupé. Il lui dit: Il s'occupe du récit de la concubine de Giva. Et qu'en dit-Il? Il dit, Mon fils Evyatar pense ainsi et Mon fils Yonathan pense ainsi. Evyatar répondit: A Dieu ne plaise! Le ciel connaîtrait-il le doute? Il lui dit: l'un comme l'autre sont les paroles du Dieu vivant. Comment cela? Le mari trouva une mouche et n'en tint pas rigueur puis il trouva un poil et en tint rigueur.

Rav Yehouda dit: la mouche fut trouvée dans la soupe et le poil fut trouvé à "L'endroit" (expression qui désigne le sexe de la femme). [...]

Rav 'Hisda dit: un homme ne doit jamais faire régner une terreur démesurée dans son foyer car ce mari terrifia sa concubine et il s'en suivit la mort de dizaines de milliers d'Hébreux.

Rav Yehouda dit au nom de Rav: quiconque fait régner une terreur démesurée dans son foyer en vient à transgresser trois interdits fondamentaux : les relations sexuelles interdites, le meurtre et la profanation du Chabat.